

La Commission permanente du 1^{er} mars sous le signe de la transition écologique et du soutien à l'économie et à l'emploi

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 1^{er} mars 2021 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et le soutien à l'économie et à l'emploi.

Plusieurs décisions concernant la transition écologique ont été adoptées

Le cap des 3 000 vélos électriques est franchi

Angers Loire Métropole souhaite encourager l'achat de vélos à assistance électrique dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo. Une seule subvention est accordée par foyer.

175 dossiers sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 34 101 €.

Le cap des 3 000 vélos à assistance électrique a été franchi. Depuis son lancement le 17 juin 2019, 3 063 foyers ont pu s'équiper pour un montant total de 603 236 €.

107 624 € d'indemnisation à destination des professionnels riverains des travaux des lignes B et C du tramway

Pour accompagner les professionnels riverains des travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été créée par Angers Loire Métropole. Après examen des quatre demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Le préjudice total est évalué à hauteur de 107 624 €.

Angers Loire Métropole signe un contrat de partenariat avec CITEO pour la mise en place du tri des déchets dans les parcs et espaces naturels du territoire

Préoccupation majeure d'Angers Loire Métropole, la gestion des déchets au sein des parcs et espaces naturels du territoire a incité la collectivité à soumettre sa candidature à un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) lancé conjointement par CITEO, éco-organisme dédié au tri des déchets ménagers recyclables, l'agence de la transition écologique et le ministère de la transition écologique et solidaire pour la collecte innovante et solidaire sur 2021 et 2022. Le projet de déploiement de l'offre de tri ayant été retenu, la collectivité va bénéficier d'un accompagnement dans le pilotage du projet et recevoir un soutien financier de l'ordre de 30 000 €, soit 50 % des dépenses.

Angers Loire Métropole approuve le contrat de partenariat avec CITEO pour une durée de 18 mois. Ce partenariat permettra de déployer des équipements sur 6 sites du territoire.

Le soutien à l'économie et à l'emploi est également à l'ordre du jour

210 000 € de subventions accordées à cinq structures en faveur de l'emploi

Le soutien à la création et à l'économie sociale et solidaire, à la mobilité des publics en démarche d'insertion professionnelle ainsi qu'à l'accompagnement à la recherche d'emploi et le placement en

entreprises font partie des axes de la politique d'emploi développée par Angers Loire Métropole. Dans ce cadre, 210 000 € de subventions sont accordées par la collectivité et répartis comme suit :

- 75 000 € répartis sur 2021,2022 et 2023 pour l'association Coup de pouce 49 dans la mise en œuvre de son plan d'actions qui s'inscrit dans l'accompagnement à la création d'entreprises d'environ 200 porteurs de projet par an ;
- 45 000 € répartis sur 2021,2022 et 2023 pour l'association ADIE dont la mission est d'accompagner les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi ;
- 20 000 € pour soutenir l'association AFODIL dans la mise en œuvre de la plateforme mobilité destinée à favoriser la mobilité des publics en insertion professionnelle pour améliorer l'accès et le maintien à l'emploi ;
- 50 000 € répartis sur 2021 et 2022 pour accompagner l'association Auteuil formation continue dans la mise en œuvre du dispositif de formation Réussir Angers qui a pour objectif l'insertion et l'employabilité d'un public fragilisé de 18 à 30 ans ;
- 20 000 € pour le relais pour l'emploi 49 implanté à Trélazé dont la mission principale consiste à répondre aux problématiques liées à la recherche d'emploi. Il accompagne les trélazéens et notamment ceux du quartier, le Grand-Bellevue, dans des actions de placement. Son éloignement géographique des services de Pôle Emploi et le nombre de demandeurs d'emploi sur la ville de Trélazé justifie le soutien financier d'Angers Loire Métropole au fonctionnement de l'antenne de proximité de Trélazé.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.